

Effectif de 573 élèves répartis dans 20 divisions :
5 classes de sixième
6 classes de cinquième
5 classes de quatrième
4 classes de troisième

STRUCTURE PEDAGOGIQUE DU COLLEGE JEAN COCTEAU 2017/2018

La réforme du collège décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 est entrée en vigueur à la rentrée 2016

Les cycles : La réforme du collège se traduit par des cycles d'enseignement repensés, une nouvelle organisation des enseignements ainsi qu'un renouvellement des contenus, appuyé sur un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture décret n° 2015-372 du 31 mars 2015.

Cycle des consolidations 3: CM1, CM2, 6^{ème}
Cycle des approfondissements 4: 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Mise en œuvre de **quatre parcours :**

- Parcours citoyen
- Parcours d'éducation à la santé
- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Parcours avenir

Offre De Formation

Langues vivantes

→ **LV1 :** Anglais à partir de la 6^{ème}
→ **Bi langue** 6^{ème} ang/all
→ **LV2 :** Espagnol ou Allemand à partir de la 5^{ème}
Dans les enseignements communs, certains permettent un choix, comme les langues vivantes à partir de la cinquième avec notamment la seconde langue vivante **soit l'allemand, soit l'espagnol**. Au collège, **l'anglais** est la langue enseignée à tous les élèves dès leur entrée en 6^{ème} qu'ils y aient été initiés à l'école ou pas.

Les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements **communs** à tous les élèves et en enseignements complémentaires : **l'accompagnement personnalisé** étendu à tous les niveaux du collège et une pédagogie de projet au service de réalisations concrètes dans **les enseignements pratiques interdisciplinaires**.

Un temps spécifique sur le temps d'enseignement sera dédié à ces enseignements spécifiques.

→ En sixième, l'enseignement complémentaire est le temps de l'accompagnement personnalisé uniquement trois heures hebdomadaires.
→ Au cycle 4, l'enseignement complémentaire est le temps de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires

Enseignement de complément :

A partir de la classe de 5^{ème}, tout élève peut choisir de suivre un enseignement de complément de langues et culture de l'antiquité
→ **Le latin** (capacité d'accueil 30 élèves pour chaque niveau). Cette option sera conservée jusqu'à la fin de la scolarité au collège. Il devient obligatoire une fois choisi. Elle débute en cinquième et comprend une heure de cours hebdomadaire. Elle se poursuit en quatrième et troisième par deux heures de cours hebdomadaires

Les Activités Hors Enseignement

Tous les élèves apprennent à se connaître et à apprécier leurs différences en classe et dans toutes les activités proposées :

→ **La chorale :** dès la sixième, les élèves peuvent participer à la chorale à hauteur d'une heure hebdomadaire afin de préparer un concert en fin d'année scolaire

→ **L'orchestre** En 6^{ème} et en 5^{ème}, tous les élèves (sauf les élèves inscrits en section sportive) peuvent bénéficier de cette activité. En partenariat avec l'école de musique de Lège - Cap ferret une initiation à un instrument leur est réservée. Les élèves inscrits à cette activité pourront dès la cinquième choisir le latin.

→ **L'association sportive** dont l'objectif est de permettre aux élèves de pratiquer une ou plusieurs pratiques sportives.

→ **Les sections sportives** offrent aux élèves participants des horaires aménagés leur permettant de suivre une scolarité ordinaire. Pour les trois sections : surf, voile, football les dossiers d'inscription sont à retirer au secrétariat ou sur le site du collège. Les élèves sélectionnés pourront dès la cinquième choisir le latin

→ **Le foyer socio-éducatif :** Plusieurs clubs sont proposés aux élèves : poésie, dessin, jeux de société, échecs ... ainsi qu'une salle de convivialité pour lire, pour échanger.